



Service public / Solidaires - Unitaires – Démocratiques
Chauderon 5 - 1003 Lausanne
Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53
e-mail info@sud-vd.ch [facebook.com/sudresiste](https://www.facebook.com/sudresiste)

Position de SUD sur la situation des négociations CPEV et sur la mobilisation

1. Il faut tout d'abord souligner l'extraordinaire mobilisation du 25 janvier 2018, l'engagement et la détermination des femmes et des hommes de la fonction publique, des délégué-e-s, des équipes syndicales, des collectifs qui se sont constitués pour mener cette journée et l'ensemble de ce combat.
2. Avec les grèves et les actions sur les lieux de travail, avec une manifestation de plus de 5000 personnes, nous avons franchi un saut qualitatif dans le rapport de force face au Conseil d'Etat, au Conseil d'administration de la CPEV et aux experts.
3. Il y a eu un accord entre le Conseil d'Etat et les trois faitières, matérialisé par une lettre commune au Conseil d'administration de la CPEV. Elle demande le retrait du plan présenté à l'AS-SO en octobre 2017, ainsi que le maintien des conditions et des prestations en vigueur depuis 2014.
4. Le front commun syndical, FSF-SSP-SUD, systématiquement construit, a contribué de manière décisive à faire lever la mobilisation et à faire céder en face. Nous devons continuer sur cette voie. L'assemblée générale du personnel, tenue le 31 janvier 2018, a décidé de suspendre les mesures de luttes et les grèves préparées pour le 6 février. **Elle se réunira à nouveau le 1^{er} mars.** A cette occasion, elle débatera et décidera de la proposition que lui feront les syndicats SSP et SUD pour une nouvelle journée de mobilisation, de grève et de manifestation à tenir, si besoin était, dans les 8 jours après cette nouvelle assemblée générale. La FSF qui consulte ses instances sera présente à cette assemblée générale du 1^{er} mars et communiquera les formes d'actions qu'elle développera. Il est acquis que la FSF sera à la manifestation qui conclura la future journée de lutte.
5. Le Conseil d'Etat a accepté les revendications que notre mouvement porte depuis le début. Il s'est engagé par la lettre commune. C'est un succès pour nous, mais une nouvelle phase de la lutte commence. Il faut que le dispositif décrit dans la lettre commune soit accepté d'abord par le Conseil d'administration de la CPEV, ensuite par l'AS-SO. Il faudra franchir ces deux seuils pour gagner. Nous ne pourrons le faire que si nous maintenons et

faisons croître la mobilisation. Il faut que notre volonté se manifeste très clairement et qu'elle soit entendue à l'AS-SO. Nous devons éviter tout risque que la mobilisation se dilue ou s'affaiblisse et que nous soyons contraint.e.s, après un éventuel refus du dispositif par l'Autorité de surveillance, de revenir à la négociation avec le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration, en étant dans les cordes et dans des délais plus que courts.

6. Il nous faut donc des réponses très rapides du Conseil d'administration de la CPEV et de l'AS-SO. Pour les obtenir, nous comptons sur notre capacité de mobilisation, sur le rapport de force qu'elle nous apporte. C'est pourquoi, à l'assemblée générale du 1^{er} mars 2018, si une date précise pour la décision de l'AS-SO ne nous a pas été communiquée, nous irons la chercher par la mobilisation.

7. Il est évident que la décision de l'AS-SO, refusant ou validant le dispositif de la lettre commune, a une portée décisive. Dans un prochain document, nous allons l'analyser.

8. D'ici le 1^{er} mars 2018, sur tous les lieux de travail, dans toutes les unités et secteurs, il faut multiplier les assemblées pour bien comprendre l'évolution du processus de négociation et préparer la mobilisation. Nous sommes à disposition pour venir. Nous vous demandons de nous informer de manière aussi précise et rapide que possible de ce qui se discute et décide sur vos lieux de travail.

Visitez
régulièrement notre site (www.sud-vd.ch)
et notre page facebook (www.facebook.com/sudresiste)